



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services

aux particuliers au **01/01/2024**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**SBE
BANQUE
POPULAIRE**



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ⁽¹⁾ SBEConnect ⁽²⁾	1,32€ par mois (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : (Internet, téléphone, SMS, etc.) ⁽¹⁾ Message + Option Flash	7,62€ par an + 0,60€ par message envoyé (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte ⁽³⁾	2,70€ par mois Soit pour information 32,40€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation systématique (à débit immédiat) : Carte Visa Classic à contrôle de solde	48,00€ par an 48,00€ par an 40,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,20€ par retrait (à partir du 3^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Protection Paiement II ⁽⁴⁾ – offre « Jeune » – offre « Adulte »	13,00€ par an 30,60€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – en agence – par Internet (sur www.netsbe.fr via SBEConnect)	5,00€ par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Gratuit si titulaire d'une offre groupée de services.

(3) Tarif réduit si titulaire d'une offre groupée de services SBEConnect - Cf. page 6 et page 15.

(4) Contrat assuré par PREPAR-IARD, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 6 Ouverture, transformation, clôture
- 6 Relevés de compte
- 6 Tenue de compte
- 7 Services en agence
- 8 Services Bancaires de Base
- 9 Prestations de base

BANQUE À DISTANCE

- 10 Internet (ordinateur, mobile et tablette)
- 10 Téléphone
- 10 Téléphone mobile

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 11 Cartes
- 13 Virements
- 14 Prélèvements - TIP / SEPA
- 14 Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- 15 SBContact
- 16 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (O.C.F.)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 17 Commission d'intervention
- 17 Opérations particulières
- 17 Incidents de paiement
- 18 Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 19 Découverts et autorisations de découvert
- 19 Crédits à la consommation
- 20 Crédits immobiliers
- 20 Garanties et Prestations diverses
- 20 Assurance

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 21 Épargne
- 22 Placements financiers

3

6

10

11

15

17

19

21

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- 25 Assurances personnelles
- 25 Assurances et assistances liées aux comptes et aux moyens de paiement
- 26 Assurances de vos biens
- 26 Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- 27 Frais de succession

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- 28 Change
- 28 Opérations par carte bancaire
- 28 Opérations par virement
- 29 Opérations par chèque
- 29 Autres frais sur opérations import et export

NUMÉROS UTILES

- 30 Contacter un conseiller
- 30 Accéder directement à votre compte où que vous soyez, 24h/24
- 30 Siège social

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

RÉSOUTRE UN LITIGE

- 34 Votre Banque : votre interlocuteur privilégié
- 34 Votre recours en médiation

25

27

28

30

31

33

34

Pour les termes qui font l'objet de cet icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire, Simpl'Acces	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	RELEVÉS PAPIER
Mensuelle	Gratuit
2 par mois	25,00€ par an
3 par mois	50,00€ par an
Après chaque opération	3,00€ par relevé, frais d'envoi inclus
• Historique mensuel papier	50,00€/an frais d'envoi inclus
• Relevé dématérialisé mensuel (Option de SBConnect - voir rubrique Banque à distance)	Gratuit
• Relevé annuel de frais	Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt	
– Standard	2,70€/mois
– Pour les titulaires d'une offre groupée de services SBContact	1,00€/mois
<i>Ces frais sont offerts aux clients âgés de moins de 18 ans.</i>	
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€ par an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽¹⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Ce terme est défini dans les Conditions Générales de votre convention de compte de dépôt.

• Commission de suivi global	80€ par trimestre
Compte débiteur de plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé.	

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence (uniquement pour les agences qui disposent de cette fonctionnalité)	Gratuit
• Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement en France	7,19€ par retrait
• Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque – Avec une carte de retrait unique Ces frais ne sont pas prélevés aux clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou de l'offre Services Bancaires de Base (SBB).	5,00€ par retrait
• Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	8,00€
• Frais pour retour de commande de fonds (non retirés par le client)	30,00€

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier).	30,00€ par document
--	------------------------

AUTRES SERVICES

• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Duplicata de relevé de compte au guichet – Relevé en cours ou dernier relevé – Relevé antérieur	16,52€ par relevé 20€ par relevé
• Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN - BIC) 	Gratuit

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

 DÉFINITION : Droit au compte.

SERVICES BANCAIRES DE BASE ⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code).

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽³⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- Les dépôts⁽³⁾ et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

- **Commission d'intervention⁽⁴⁾ (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)**

4€ par opération
(dans la limite d'un
plafond mensuel de **20€**)

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...),
- Les dépôts⁽³⁾ et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

(3) Uniquement pour les agences qui disposent de cette fonctionnalité.

(4) Définition page 17 "IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS" / "Commission d'Intervention".

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(3) Uniquement pour les agences qui disposent de cette fonctionnalité.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) **1,32 €/mois** (hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- **SBConnect** - Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé du site netsbe.fr, de la consultation et des transactions en illimitées, et d'accéder aux options suivantes :
 - Option «Sécurisation des opérations en ligne» **Gratuit**
 - Option «Relevé Électronique» **Gratuit**
 - Option «La Bourse en ligne» **Gratuit**
 - Option «Coffre Fort» électronique **1,40€/mois** (espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels)

TÉLÉPHONE

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Gratuit**
- **Tonalité Plus** **Gratuit**
Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.
- Frais d'utilisation des services de banque à distance **Gratuit** (Internet, téléphone, SMS, etc.) composez le

0 801 010 050 Service & appel gratuits

TÉLÉPHONE MOBILE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Gratuit**
- **Message +**
 - ♦ **Option Infos (abonnement mensuel)**
Réception sur mobile d'un message sur le solde du compte, les 3 dernières opérations enregistrées ou l'encours carte bancaire.
- 2 messages par semaine **2,50€/mois⁽¹⁾**
- 5 messages par semaine **4,00€/mois⁽¹⁾**
 - ♦ **Option Flash (abonnement annuel)**
Réception sur mobile d'un message d'alerte sur le dépassement d'un seuil préalablement défini.
• Abonnement **7,62€/an**
• Frais d'utilisation des services de banque à distance **0,60€/message⁽¹⁾**

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention **DÉBIT**. Le compte est débité à chaque utilisation.

Les cartes de paiement à débit différé comportent la mention **CRÉDIT**. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue. L'arrêt des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 10. Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, coût selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

COTISATIONS CARTE

Carte de retrait

- **Cotisation carte de retrait SBE** **Gratuit**
(utilisable uniquement dans les distributeurs de billets SBE et BRED)
Carte réservée aux clients âgés de plus de 12 ans.

Cartes de paiement

CARTES (tarif annuel)	VISA INFINITE ⁽¹⁾	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	VISA CLASSIC SBE&MOI
Fourniture d'une carte de débit - carte de paiement international à débit immédiat	-	141 €	48 €	60 €
Fourniture d'une carte de débit - carte de paiement international à débit différé	306 €	141 €	48 €	60 €
Fourniture d'une carte de débit - carte de paiement international à autorisation systématique à débit immédiat (à partir de 12 ans) (<i>Visa classic à contrôle de solde</i>)	-	-	40 €	-

La cotisation de la deuxième carte de même gamme nouvellement souscrite sur un même compte, est à demi-tarif (hors Visa Infinite et Visa classic à contrôle de solde).
(1) Carte disponible uniquement en débit différé pour les nouvelles souscriptions.

(1) Hors coût opérateur téléphonique.

- Cotisation Visa Electron, à débit immédiat
Cette carte n'est plus commercialisée. **40,00**

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire
– en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**
– en devises, zone euro **1,50%**
– en devises, zone EEE **2,90%**

- Paiement par carte bancaire hors de la zone EEE
(Voir rubrique « Opérations Internationales » page 29)

RETRAITS D'ESPÈCES

- Retrait d'espèces en euros au distributeur automatique de billets SBE et Banque Populaire **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽¹⁾

CARTES	VISA PREMIER OU INFINITE	VISA CLASSIC	VISA CLASSIC À AUTORISATION SYSTEMATIQUE OU ELECTRON	VISA CLASSIC SBE&MOI
À chaque retrait	-	-	1,20€	-
À partir du 3 ^e retrait dans le mois (par retrait)	-	1,20€	-	1,20€
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	-	-	-

- Frais par retrait d'espèces en euros au guichet d'une autre banque de la zone euro
– Commission fixe **4,60€**
– + Commission proportionnelle au montant retiré **1,50%**

- Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro
– Commission fixe **2,90€**
– + Commission proportionnelle au montant retiré **1,50%**

- Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone EEE
– Commission fixe **3,10€**
– + Commission proportionnelle au montant retiré **2,90%**

- Retrait d'espèces par carte bancaire au distributeur automatique de billets d'un autre établissement hors de la zone EEE
(Voir rubrique « Opérations Internationales » page 29)

SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE BANCAIRE

- Adhésion à e-carte bleue (paiements sécurisés sur Internet)
Cette offre n'est plus commercialisée. **13,22€/an**
- Réédition/confirmation du code confidentiel de la carte
– Envoi courrier (sur demande par téléphone ou en agence) **9,00€/demande**
– Consultation depuis l'application mobile SBE **Gratuit**
- Modification des plafonds d'utilisation de la carte (paiement et/ou retrait) (en agence ou auprès d'un téléconseiller - sous réserve d'éligibilité) **10,82€**
- Verrouillage temporaire de la carte⁽²⁾ **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements à distance⁽²⁾ **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽²⁾ **Gratuit**

- Refabrication de carte bancaire avant l'échéance
– En cas de dysfonctionnement **Gratuit**
– En cas de détérioration par le client **15,00€**

- Paiement sans contact **Gratuit**
Service disponible sur les cartes du réseau Visa.

- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

- Frais d'utilisation de la fonction « Paiement en trois fois »^(a) en fonction du montant de la transaction :

de 150 € à < 300 €	de 301 € à < 600 € ^(b)	de 601 € à < 900 €	de 901 € à < 1 200 € ^(a)	de 1 201 € à 1 800 € (maxi) ^(a)
3 €	6 €	9 €	12 €	18 €

(a) Service exclusif aux cartes Visa Infinite, Visa Premier, Visa Classic et Visa Classic SBE&moi.

(b) Plafond maximum pour les cartes Visa Classic et Visa Classic SBE&moi.

(c) Réserve aux cartes Visa Infinite et Visa Premier.

- Changement de visuel carte VISA SBE&moi
– Lors de la souscription (hors séries limitées) **Gratuit**
– Bibliothèque **8,00€**
– Photo personnelle **12,00€**
– Séries limitées (selon thèmes et droits d'auteurs) à partir de **10,00€**

VIREMENTS

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux « Opérations Internationales » page 29.

- Réception d'un virement SEPA⁽¹⁾ occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Émission d'un virement SEPA⁽²⁾ en faveur d'un compte SBE occasionnel, permanent ou instantané **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un virement permanent⁽¹⁾ **Gratuit**
- Frais de révocation définitive d'un virement permanent **Gratuit**
(retrait du consentement).
- Frais par virement SEPA⁽²⁾ en faveur d'un compte ouvert dans un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE) AVEC IBAN	VIA INTERNET (SBEConnect)	VIA APPLICATION MOBILE (SBEConnect)
Virement occasionnel	5€	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,62€	Gratuit	Gratuit

Code IBAN : identifiant international du compte bancaire

- Émission d'un virement SEPA Instantané occasionnel par Internet (SBEConnect)

	VIA APPLICATION MOBILE
Jusqu'à 1 500 €	1,00€ / virement
Au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 €	3,00€ / virement
Au-delà de 15 000 €	10,00€ / virement

- Service PAYLIB entre amis **Gratuit**
Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 150 € / jour.

(1) Les frais s'appliquent aussi aux retraits en euros de la zone EEE. Voir détail zone EEE page 33.

(2) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement SBEConnect.

(1) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p. 33).

(2) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p. 33).

• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (IBAN ou BIC du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	6,00€
---	-------

PRÉLÈVEMENTS - TIP/SEPA ⁽¹⁾

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais de paiement de titre interbancaire de paiement (TIP/SEPA)	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais d'opposition à un prélèvement SEPA L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).	Gratuit
• Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA L'opposition a une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (frais pour liste blanche sur prélèvement) – Création et modification – Suppression	15,60/ créancier Gratuit
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (frais pour liste noire sur prélèvement)	Gratuit

CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
• Paiement de chèque(s)	Gratuit
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽²⁾ (J: date de comptabilisation au compte client). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	Gratuit
• Délai d'encaissement ou d'indisponibilité : chèque remis à l'encaissement	10 jours ouvrés ⁽²⁾
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – En courrier simple – En courrier recommandé simple <i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.</i>	Gratuit 10,00€
• Renouvellement personnalisé de chéquier	2,00€
• Photocopie de chèque	16,52€/chèque
• Frais d'émission d'un chèque de banque	16,00€
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	16,52€
• Frais de traitement d'un chèque non normalisé	31,06€/formule
• Frais de remise de chèque(s) non conforme(s)	6,89€
OPPOSITIONS SUR CHÈQUE	
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	10,00€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	21,00€

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p. 33).

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Après 16h, la valeur est de J + 2 ouvrés.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Une offre groupée de services est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et est adaptée à vos besoins. Elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits et services à l'unité. Les Sociétaires CASDEN bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller.

SBCONTACT

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES PROPOSÉE À PARTIR DE 18 ANS

LES SERVICES ESSENTIELS

Un abonnement à des services de banque à distance SBConnect (Internet et Mobile) par titulaire	Offert
Frais de tenue de compte	1 €
Relevé de compte électronique	Gratuit
Un service de coffre-fort électronique par titulaire ⁽¹⁾	Inclus
Une carte au choix (hors carte de retrait SBE)	Inclus
COTISATION MENSUELLE À L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	à partir de 5,73 €/mois ⁽¹⁾
LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	

La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels. Souscrits individuellement, les produits ne bénéficient pas de réduction⁽²⁾.

LES SERVICES OPTIONNELS

(MENSUALITÉS SUPPLÉMENTAIRES AVANT RÉDUCTION⁽²⁾)

Message + Infos (2 messages par semaine)	2,50€/mois
Pack Trésorerie ⁽²⁾ Il comprend : le Champ Libre Accueil (autorisation de découvert ⁽³⁾) et la Protection Bancaire ⁽⁴⁾ .	2,20€/mois
Pack Tranquillité ⁽²⁾ Il comprend : l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Payment ⁽⁵⁾ option 2 "Adulte") et Service Opposition Sécurisé.	4,34€/mois

Avantage sur la cotisation de la 2^e carte de même gamme nouvellement souscrite sur le même compte (hors Visa Infinite et Visa classic à contrôle de solde). - 50%

(1) La cotisation mensuelle évolue en fonction de la carte choisie et comprend la gratuité pendant 6 mois du coffre-fort électronique nouvellement souscrit. Vous retrouverez les tarifs de ces produits dans les rubriques "Banque à distance" et "Moyens et opérations de paiement".

(2) Vous bénéficiez de réductions en fonction du nombre de packs détenus :
– -10% sur 1 pack
– -15% à partir du 2^e pack, sur l'ensemble des packs souscrits.

(3) L'autorisation de découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction. Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

(4) Protection Bancaire est un contrat d'assurance souscrit par la SBE auprès de PREPAR VIE, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Protection Payment est un contrat d'assurance souscrit par la SBE auprès de PREPAR VIE, entreprise régie par le code des assurances.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à contrôle de solde,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, hors virement SEPA instantané, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	16,50 €/mois 198,00 €/an
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du Code monétaire et financier	4,00 € par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50 € ⁽²⁾
• Forfait de rejet sur prélèvement, de virement ou TIPSEPA, faute de provision	Montant de l'opération
– Si montant de l'opération inférieur à 16 €	
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 16 €	16,00 € par rejet ⁽²⁾
Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 € par mois ⁽³⁾	

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention 8,00 € par opération, plafonné à 80 € par mois

DÉFINITION

 Somme perçue par la Banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : com.Intervention.

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €. Le rejet de prélèvement pour défaut de provision ne donne pas lieu à la perception de cette commission

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 91,00 €)
- Frais par saisies-attribution / Frais par saisies conservatoires 91,00 €
- Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire 28,11 €/trimestre
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé⁽¹⁾ 18,00 €

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
 - son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
 - le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.
- Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽²⁾ 16,00 €
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € 22 €/rejet
 - Chèque d'un montant supérieur à 50 € 42 €/rejet
- Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Forfait chèque rejeté

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

DÉFINITION

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	37,00€
Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque	Gratuit
Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision)	16,00€

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENT ET VIREMENTS

Frais de rejet de virement ou prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾	Montant de l'opération 20€/rejet
– Prélèvement inférieur à 20€	
– Prélèvement supérieur ou égal à 20€ ⁽²⁾	

À SAVOIR

Ces frais comprennent les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES BANCAIRES

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (notification d'opposition pour utilisation abusive)	16,00€
Frais d'opposition sur carte par le titulaire pour perte ou vol	Gratuit
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés par la banque comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 25€/mois
--	----------------------------

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
 (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
 (3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la SBE
et sous réserve de son acceptation.

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	3€/trimestre
Non compris dans le TAEG ⁽²⁾ , le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs trimestriels dû et s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés).	

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽³⁾

Champ Libre Accueil	Autorisation de découvert, renouvelable par tacite reconduction, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours	19 %/mois dans la limite du taux d'usure ⁽⁴⁾
– Intérêts débiteurs, au taux de		Gratuit
– Frais de dossier		

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 28 jours consécutifs, au taux débiteur de 19%, le TAEG⁽²⁾ ressort à 20,93 %. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Champ Libre Contrat	Autorisation de découvert dont la durée d'utilisation est supérieure à 30 jours	14,75 %/période dans la limite du taux d'usure ⁽⁴⁾
– Intérêts débiteurs, au taux de ⁽⁶⁾		50,00
– Frais de dossier		

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,75%, le TAEG⁽²⁾ ressort à 15,89 %. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽³⁾

Découvert non autorisé ou dépassement de découvert⁽²⁾	19,50 %/mois dans la limite du taux d'usure ⁽⁴⁾
– Intérêts débiteurs, au taux de	

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,50%, le TAEG⁽²⁾ ressort à 21,45 %. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

 **DÉFINITION** : Agios (ou intérêts débiteurs)

 **DÉFINITION** : TAEG

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁶⁾

Prêt personnel (hors offres spécifiques et promotionnelles)	Nous consulter
– Taux débiteur	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,10% du montant du prêt
– Minimum	65€

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.
 (2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
 (3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
 (4) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel. Taux d'usure disponibles en agence.
 (5) Taux débiteur annuel révisable TBB + 5%. Le taux de base SBE : 9,75% en vigueur au 1/09/2023. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.
 (6) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la SBE, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

• Prêt Étudiant, Prêt Apprenti, Prêt Permis 1 € par jour, Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) – Frais de dossier	Nous consulter Gratuit
• Caution locative	Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

• Taux débiteur	Nous consulter
• Prêt habitat classique et prêt relais – Frais de dossier (en % du montant emprunté) • Minimum	1,10% 500€

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

GARANTIES POSSIBLES EN FONCTION DES PRÊTS

• Garantie Casden Sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.	Nous consulter
• Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter
• Caution Crédit Logement	Nous consulter
• Caution personnelle et solidaire	Nous consulter
• Frais de gage sur véhicule	75,00€
• Nantissement de produits financiers Banque Populaire	Gratuit
• Nantissement de produits financiers hors Banque Populaire	65,00€

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Frais de dossier d'un Prêt Épargne Logement (CEL, PEL)	Gratuit
• Tableau d'amortissement	Gratuit
• Réédition du tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	41,60€
• Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
• Frais d'information incident de remboursement (FICP)	13,00€
• Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	Gratuit
• Frais d'acte	à partir de 70,00€
• Mainlevée de garantie – Mainlevée hypothécaire – Mainlevée autres garanties	Nous consulter 293,36€
• Frais d'avenant – Minimum – En cas de renégociations de taux, minimum	1,20% 300,00€ 750,00€
• Attestation d'intérêts liés aux prêts	25,00€

ASSURANCE

• Assurance Emprunteur ⁽²⁾ <i>Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.</i> ⁽³⁾	Nous consulter
--	----------------

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la SBE, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Contrat assuré par QUATREM, société du groupe MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA et PEA-PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00€/an
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres ou PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde ⁽²⁾

ÉPARGNE

ÉPARGNE DISPONIBLE

• Compte sur livret (CSL) - Compte épargne logement (CEL) - Livret d'épargne populaire (LEP)	Nous consulter
• Livret Bambino - Livret Jeune	Nous consulter
• Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret A - Livrets Fidélis	Nous consulter

ÉPARGNE MOYEN/LONG TERME

• Plan Épargne Logement (PEL)	Nous consulter
• Compte à Terme (CAT), Compte à terme Fidélis	Nous consulter
• Assurance-vie ⁽³⁾	Nous consulter

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

TRANSFERT

• Frais de transfert de PEL, CEL, LEP, PEP Banque – Vers une Banque Populaire – Vers une autre banque	Gratuit 75,00€
• Frais de transfert d'un compte titres ordinaire vers une autre banque en France (par ligne) – Sur titres déposés en Euroclear France – Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) Minimum de perception de 63,51€	12,86€/ligne 113,40€/ligne
• Frais de transfert d'un compte PEA ou PEA-PME – Titres cotés – Titres non cotés	15,00€/ligne 50,00€/ligne
Dans la limite d'un plafond de 150,00€	

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique (cette offre n'est plus commercialisée)	9,14€/an
---	----------

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Bambino) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) Contrats d'assurance vie souscrits par la SBE auprès de PREPAR VIE et BPCE VIE, entreprises régies par le code des assurances.

PLACEMENTS FINANCIERS

La SBE, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la SBE peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. L'établissement bancaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

TRANSACTIONS - Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre sur plusieurs séances, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais de commissions repris ci-dessous.

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris sur le marché domestique (Euronext - Paris, Amsterdam et Bruxelles).

- **Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique**
(Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles)

ORDRE EXÉCUTÉ TRANSMIS	EN AGENCE OU VIA UN CONSEILLER COMMERCIAL	PAR INTERNET (SBECONNECT/ OPTION "LA BOURSE EN LIGNE")
Commission proportionnelle :		
• Ordre jusqu'à 8 000,00€	1,200%	0,525%
• Ordre de + de 8 000,01€ et jusqu'à 50 000,00€	0,943%	0,432%
• Ordre de plus de 50 000,01€	0,655%	0,360%
Minimum de perception sur compte titres ordinaire	10,00 €	6,90 €

- **Ordre sur le Marché obligataire**

ORDRE EXÉCUTÉ TRANSMIS	EN AGENCE OU VIA UN CONSEILLER COMMERCIAL	PAR INTERNET (SBECONNECT/ OPTION "LA BOURSE EN LIGNE")
• Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	0,995%	0,796%
• Commission fixe	9,07 €	7,27 €

- **Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD)**
Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur (taux mensuel). 0,600%
- **Reports (par position prorogée)**
 - Commission proportionnelle 1,020%
 - Commission fixe 9,07€
- **Souscription d'Organisme Commun de Placement (OPC)⁽¹⁾**
(organisme de placement collectif - SICAV, FCP) **Gratuit**
Hors frais prévus au prospectus de l'OPC⁽¹⁾

• Ordre du Bourse sur titres cotés à l'étranger

Les ordres passés par Internet sur le NYSE et le NASDAQ supérieurs à 1 50 000 € sont filtrés avant mise sur le marché. En dehors des horaires d'ouverture des services parisiens ces ordres ne sont pas routés sur le marché. Dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA-PME, les plafonds légaux en vigueur au 1er juillet 2020 s'appliquent sur les tarifs ci-dessous (Loi PACTE).

ORDRE EXÉCUTÉ TRANSMIS	PAR TÉLÉPHONE OU VIA UN CONSEILLER COMMERCIAL	PAR INTERNET
Pour les transactions en devise :	conversion en euro optionnelle	conversion en euro automatique
Commission proportionnelle	0,84%	0,60%
Commission fixe	30,84€	minimum 40,00€
Courtage - en fonction des places	Nous consulter	

• Intervention sur titres non cotés

- (inscription ou cession de ligne)
- Commission proportionnelle 1,20%
- Maximum de perception 250,00€

DROITS DE GARDE (FRAIS DE TENUE DE COMPTE)

À SAVOIR

Les droits de Garde (frais de tenue de compte) sont calculés sur le nombre de lignes détenues ou valorisation au 31 décembre et prélevés en début de l'année civile qui suit.

- Les organismes de placements collectifs (OPC)⁽¹⁾
gérés par Promepar AM⁽²⁾ **Gratuit**
- Les actions, obligations et titres de créance complexes émis par Natixis, les fonds à formule gérés par NIMI (Groupe BPCE) **Gratuit**
- Les parts de fonds d'investissement de proximité (FIP), de fonds communs de placements dans l'innovation (FCPI) et de SOFICA distribués par la SBE **Gratuit**
- Les autres valeurs émises ou gérées par le Groupe BPCE 2,50€
- Les autres valeurs
 - Commission proportionnelle
 - Jusqu'à 10 000 euros 0,400%
 - Pour la partie de 10 000,01 à 50 000 euros 0,300%
 - Pour la partie de 50 000,01 à 150 000 euros 0,244%
 - Pour la partie supérieure à 150 000 euros 0,112%
- **Frais fixes par ligne**
 - Titres cotés 5,00€
 - Titres non cotés 15,00€
- **Frais de perception par compte titres ordinaire**
 - Minimum 34,99€
 - Maximum 1 542,17€
- **Titres bénéficiant d'un mandat de gestion** **Nous consulter**

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA) - CF. page 22.

(2) Reportez-vous à la page "Nos partenaires" page 31.

**PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)
ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)**

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	En % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Jusqu'à 10 000 €	0,400 %	0,400 %
De 10 000,01 € à 50 000 €	0,300 %	0,300 %
De 50 000,01 € à 150 000 €	0,244 %	0,244 %
Au-delà de 150 000 €	0,112 %	0,112 %
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00 €	15,00 €

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	EN AGENCE OU VIA UN CONSEILLER COMMERCIAL
Actions	En % du montant de la transaction	
Ordre jusqu'à 8 000 €	0,500 %	1,200 %
Ordre de 8 000,01 € à 50 000 €	0,432 %	0,943 %
Ordre de plus de 50 000 €	0,360 %	0,655 %
Parts de SARL	Maximum 250 € par ligne	
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ réseau Banque Populaire ou autres établissements	GRATUIT hors frais prévus au prospectus de l'OPC ⁽¹⁾	
Ordre annulé	GRATUIT	GRATUIT
Ordre non exécuté	GRATUIT	GRATUIT

- Opération sur valeurs étrangères **Nous consulter**

FRAIS DE RÉÉDITION D'ATTESTATION FISCALE

- Frais sur titres étrangers détenus à l'étranger 88,20€/ligne
- Frais sur titres étrangers détenus en ESES 189,00€/ligne
Euroclear settlement of Euronext securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

AUTRES SERVICES

- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique **Gratuit**
- Service de Gestion Privée (Étude patrimoniale) **Nous consulter**
- Hisséio : service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers **Nous consulter**
- Frais de recherche d'un document supérieur à 13 mois 24,00 €/unité

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

La SBE vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 22 984. L'immatriculation de la SBE peut être contrôlée sur www.orias.fr.

ASSURANCES PERSONNELLES

- **Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾** Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles
- **Assurance obsèques⁽²⁾** Nous consulter
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches
- **Autonomis⁽²⁾⁽³⁾** Nous consulter
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches
- **Assurance Famille⁽²⁾** Nous consulter
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches
- **Assur-BP Horizon⁽⁴⁾**
Assurance personnelle aux jeunes de moins de 28 ans et/ou une assurance logement
– Formule personnelle 28€/an
– Formule tous risques à partir de 62€/an
En fonction de la zone d'habitation, du nombre de colocataires, de la superficie et des capitaux
- **Assur-BP Enfant (Assurance scolaire)⁽⁴⁾** par enfant 19€/an

ASSURANCES ET ASSISTANCES LIÉES AUX COMPTES ET AUX MOYENS DE PAIEMENT

- **Protection Bancaire⁽⁵⁾** 26,40€/an
- **Service Opposition Sécurisée⁽⁶⁾** 21,52€/an

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et/ou le niveau de garantie et/ou de capital choisi.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par PREPAR VIE, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Le service d'assistance, SERVICE OPPOSITION SECURISÉE (S.O.S.), est souscrit par la SBE auprès de Loyaltybuild Limited, Société de droit irlandais au capital de 500 000 euros, immatriculée sous le numéro 411428 et dont le siège social est situé 25-28 North Wall Quay Dublin 1 (Irlande), qui opère en France sous le nom commercial TENERITY, via sa succursale CS 60260 – 75084 Paris Cedex 02 et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 083 591. TENERITY fournit le service S.O.S. (dont les prestations sont définies à l'article IV) aux Abonnés, clients de la SBE, qui en sont les bénéficiaires.

<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance perte / vol des moyens de paiement : Protection Payment II⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> – Offre « Jeune » (option 1 de Protection Payment II) ou Protection Payment Jeunes - <i>option non éligible à l'offre groupée de services SBÉContact</i> 13,00€/an – Offre « Adulte » (option 2 de Protection Payment II) ou Protection Payment 30,60€/an • Protection Juridique⁽²⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges Nous consulter
--

ASSURANCES DE VOS BIENS

<ul style="list-style-type: none"> • Assur-BP HABITAT⁽³⁾ Nous consulter • Assur-BP AUTO⁽³⁾ Nous consulter • Tranquil'habitat⁽⁴⁾ Nous consulter Contrat de prestation de services de télésurveillance

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Famille⁽⁵⁾ Nous consulter • Dédicace⁽⁶⁾ Nous consulter
--

(1) Contrat assuré par PREPAR IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
 (2) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
 (3) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
 (4) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT
 (5) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
 (6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Ces frais sont exonérés pour les successions de personnes physiques mineures. Annulation des produits et services détenus, blocage des comptes, complétude du dossier dans l'outil de gestion de la succession, comptabilisation des avoirs au décès, envoi état des avoirs, demandes et relances de pièces nécessaires, règlement de pompes funèbres, règlement définitif aux notaires/ayants droits, génération de l'attestation fiscale.

<ul style="list-style-type: none"> • Avoirs détenus à la SBE <ul style="list-style-type: none"> – Inférieurs ou égaux à 3 000 € 92,41 € – Compris entre 3 001 € et 15 000 € 1,15 % <ul style="list-style-type: none"> • Minimum 92,41 € • Maximum 172,50 € – Supérieurs à 15 000 € 1,04 % <ul style="list-style-type: none"> • Minimum 311,51 € • Maximum 778,77 € • Intervention liée au traitement de la succession (par acte) 25,96 €/acte <ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'un trop-perçu des caisses de retraites - Règlement aux autres créanciers (URSSAF, Collectivités) - Attestation créancier - Règlement partiel ayant-droit ou notaire - Génération Imprimé Fiscal Unique actualisé • Commission sur succession vacante 30,00 €/an (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitation de l'administration fiscale.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE	
• Achat et vente de devises au comptant⁽¹⁾	
– Commission de change	
• Inférieur à 80 000 €	0,05%
• Supérieur ou égal à 80 000 €	0,025%
– Minimum	21,00€
• Achat et vente de devises⁽¹⁾	
– Frais fixe	5,00€
<i>Avec un montant maximum pour toute transaction de 7620€</i>	

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Opérations en devises ou en euros ou impliquant un pays hors EEE
(voir détails EEE page 33).

Retrait d'espèces en devises ⁽²⁾	
• À un distributeur automatique de billets (DAB)	
– Commission fixe	3,10€
– + Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%
• Au guichet⁽¹⁾	
– Commission fixe	4,60€
– + Commission proportionnelle au montant du retrait	2,20%

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

Paiement par carte bancaire en devises⁽²⁾ ou en euros hors EEE

• Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	2,90%
---	-------

OPÉRATIONS PAR VIREMENT

Émission d'un virement non SEPA émis vers l'étranger - IMPORT

• Commission de transfert proportionnelle	
– Format papier	0,12%
• Minimum	31,80€
• Maximum	384,00€
– Dématérialisé	0,12%
• Minimum	22,08€
• Maximum	240,00€
• Frais de correspondant par transfert hors EEE	27,60€
<i>Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre</i>	
• Coordonnées incomplètes ou erronées	22,80€
• Commission « devise déplacée »	6,96€
<i>(devise différente de celle du pays de destination)</i>	
• Commission de non qualité des données	12,00€
• Commission de virement SWIFT	25,80€

(1) Pour les agences SBE proposant ce service et sous réserve de disponibilité des fonds.

(2) L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa au jour du traitement de l'opération. Hors éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

Réception d'un virement non SEPA de l'étranger - EXPORT

• Commission de rapatriement	22,80€
• Commission de non qualité des données	12,00€

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente de devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

• Paiement par chèque à l'étranger - IMPORT	
– Commission fixe à l'émission	24,00€
– + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
• Encaissement de chèque de l'étranger - EXPORT	
– Crédit immédiat (sauf bonne fin)	
• Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾)	42,00€
– Crédit après encaissement	
• Commission d'encaissement	0,12%
• Minimum	42,00€
• Maximum	240,00€
• + Frais de port	46,20€

AUTRES FRAIS SUR OPÉRATIONS IMPORT ET EXPORT

• Commission d'impayé	66,00€
• Avis de sort	36,00€
• Avis d'opéré	3,00€

(1) Opération possible : en EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - en CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

CONTACTER UN CONSEILLER

SBE Agence centrale

Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy,
33 Place Ronde, CS 30244,
92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX



Téléphone au **+(33) 1 56 72 72 72** ⁽²⁾

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
(horaires en France métropole).

Numéro également valable depuis l'étranger.

ACCÉDER DIRECTEMENT À VOTRE COMPTE OÙ QUE VOUS SOYEZ, 24 H / 24 (CF. PAGE 10)



Par Internet ⁽¹⁾

en vous connectant à www.netsbe.fr
avec **SBConnect** (www.netsbe.fr)



Par téléphone depuis la France

(24h/24 et 7j/7) avec **Tonalité Plus**

0 801 010 050

Service & appel
gratuits

SIÈGE SOCIAL

SBE : Société de Banque et d'Expansion

Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy,
33 Place Ronde, CS 30244,
92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.

Tél. **+(33) 1 56 69 89 00** ⁽²⁾

www.netsbe.fr ⁽¹⁾

PREPAR-VIE

Filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances,
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de
182 183 792 euros.

Siège social : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS
90241, 92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX. 323 087 379 RCS Nanterre.

PREPAR-IARD

Filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances,
Société Anonyme au capital de 800 000 euros.

Siège social : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS
20243, 92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX. 343 158 036 RCS Nanterre.

PROMEPAR ASSET MANAGEMENT

Société Anonyme au capital social de 2 000 000 euros

Siège social 18, quai de la Rapée, 75012 PARIS.

PROMEPAR Asset Management, enregistrée sous le n° 311 888 010

au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris,

est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF

(Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 92017,

et sous le régime de la directive OPCVM 2009/65/CE.

MALAKOFF MEDERIC COURTAGE

QUATREM, Société Anonyme au capital de 380.426.249 euros.

Immatriculé Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro

B 412 367 724. Siège Social 21 rue Laffitte, 75009 PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE Vie

Société Anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré,

entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé

118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

CNP ASSURANCES

Société Anonyme avec conseil d'administration, au capital social de

686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise

régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade

Germaine Sablon 75013 Paris.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros
entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans
442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045
Le Mans cedex 2.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 -
S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations
CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et
AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique
à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de
Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

Notre Banque : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- ➔ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- ➔ Vous pouvez également écrire au Service Qualité, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
SBE - Service Qualité Le Village 1 - Quartier Valmy 33 place Ronde - CS 30244 92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX	https://www.netsbe.fr contact@banque-sbe.fr	01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la SBE vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Notre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Qualité, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- ➔ **Auprès du Médiateur de la consommation⁽¹⁾ de la SBE** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.lemediateur.bf.fr (onglet "accéder au formulaire")	Monsieur le Médiateur BP 151 75422 Paris Cédex 09

- ➔ **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**, pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres... :

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- ➔ **Auprès du Médiateur de l'Assurance**, pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.



Prenez rendez-vous avec un conseiller
sur www.netsbe.fr
(coût de connexion selon votre opérateur).

SBE - SOCIETE DE BANQUE ET D'EXPANSION

Société Anonyme régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 € - RCS Nanterre 482 656 147 - APE 6419Z - TVA N°FR 80 482 656 147.

Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. www.orias.fr.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Siège social : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy,
33 Place Ronde, CS 30244, 92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.
Tél. : 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Imprimé par Imprimerie GROUPE EXPRIM
923 route du Neubourg,
27520 GRAND-BOURGTHEROULDE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

RÉF. : 407193 - VERSION : 09/2023

